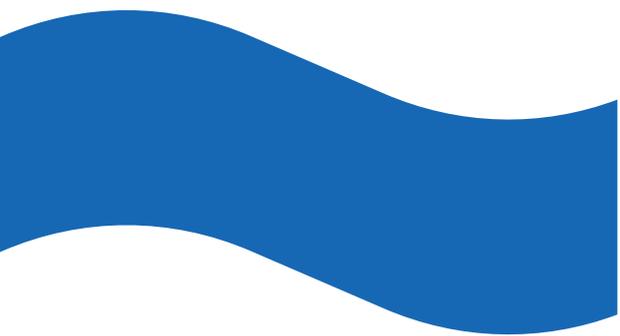
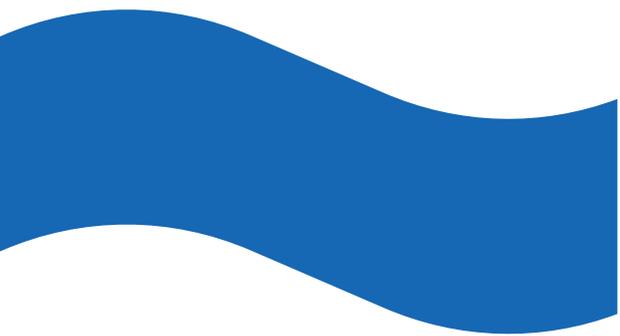
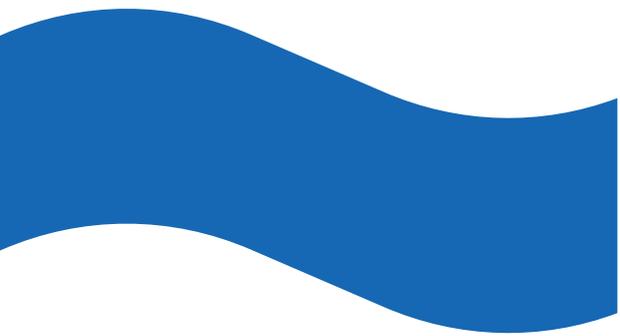


**LE DÉPARTEMENT
EXPLIQUÉ SIMPLEMENT**

**AN DEPARTAMANT
BERR-HA-BERR**





MOT DU PRÉSIDENT

"Chaque jour, le Département du Morbihan agit en faveur des Morbihannaises et des Morbihannais. Collectivité incontournable en termes de solidarités humaines et territoriales, vous trouverez dans ce document résumé en quelques lignes, des informations simples pour mieux comprendre son rôle, son fonctionnement et vous éclairer sur ce que le Département fait pour vous au quotidien."

David LAPPARTIENT

Président du Département du Morbihan

UR GER GET AR PREZIDANT

Bemdez e vez graet un dra bennak get Departamant ar Mor-Bihan evit an dud a zo é chom ennañ. An departamant zo ur strollegezh ha n'heller ket tremen hepti a-fet ar c'hengred etre an dud hag an tiriadoù, hag en teul-mañ e kavehet, berr-ha-berr, titouroù simpl evit kompren gwell e roll, ar mod ma ya en-dro ha bout sklêrijennet àr ar pezh a ra an departamant evidoc'h àr ar pemdez.

DAVID LAPPARTIENT

Prezidant Kuzul-departamant ar Mor-Bihan



©Studio FUN IMAGES



SOMMAIRE

Les grands rôles	5
42 conseillers départementaux	6
Les commissions	8
Les grandes compétences	9
Les personnes âgées & les personnes handicapées	10
L'enfance & la famille	12
Le développement social & l'insertion	13
La solidarité territoriale	14
L'éducation & les collèges	15
La culture & le patrimoine	16
Les mobilités, infrastructures et ports	17
L'environnement & l'aménagement	18

LE RÔLE ...

... DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Avec près de 250 communes, le Département du Morbihan est un territoire exceptionnel, il offre des paysages riches, diversifiés et variés. Le Conseil départemental y exerce son autorité en prenant les décisions stratégiques qui s'imposent.

L'assemblée départementale est constituée de 42 conseillers départementaux élus au suffrage universel direct par les électeurs des 21 cantons. Chaque canton doit élire deux conseillers départementaux, avec un binôme composé d'une femme et d'un homme. Dans le Morbihan, on compte au total 21 cantons représentés par 42 conseillers départementaux.

... DU PRÉSIDENT

Le Président est élu par ses pairs, les conseillers départementaux. Le Président du Conseil départemental constitue l'organe exécutif du Département. Il est accompagné dans ses missions par une commission permanente, composée de conseillers départementaux élus.

Parmi eux, certains occupent la fonction de vice-présidents. Dans le Morbihan, 12 vice-présidents assistent le Président dans ses fonctions.

En tant qu'exécutif, le Président du Conseil départemental est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations de l'Assemblée.

... DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Le Président convoque l'Assemblée départementale au moins une fois par trimestre, pour délibérer en séance plénière. L'Assemblée se réunit pour voter les grandes orientations relatives aux compétences du Département.

Pour que ces délibérations soient valables, la majorité absolue de ses membres est nécessaire. Dans le Morbihan, l'Assemblée se réunit à l'Hôtel du Département, situé à Vannes.

L'Assemblée peut aussi être convoquée à la demande de la commission permanente. Dans le Morbihan, la commission permanente est composée de 23 membres, elle gère les affaires courantes du Département.

Enfin, les commissions techniques sont chargées d'examiner et de formuler des avis sur les dossiers avant leur présentation au vote de l'Assemblée en séance plénière.

Dans le Morbihan, il y a 7 commissions techniques, chacune présidée par un conseiller départemental, assisté de plusieurs membres.



©Studio FUN IMAGES

LE MORBIHAN

21 CANTONS - 42 ÉLUS

LE SAVIEZ-VOUS ?

249 communes regroupées en **21 cantons**

1 binôme

femme / homme est élu dans chaque canton, soit **42 conseillers départementaux**



PONTIVY

Soizic PERRAULT | **Benoît QUÉRO**



GOURIN

Dominique GUÉGAN | **Dominique LE NINIVEN**



GUIDEL

Françoise BALLESTER | **Gwenn LE NAY**



HENNEBONT

Muriel JOURDA | **Stéphane LOHÉZIC**



LORIENT 1

Catherine QUÉRIC | **Mathieu GLAZ**



PLUVIGNER

Marie-Christine LE QUER | **Fabrice ROBELET**



PLOEMEUR

Marianne ROUSSET | **Ronan LOAS**



LORIENT 2

Rozenn MÉTAYER | **Damien GIRARD**



QUIBERON

Karine BELLEC | **Gérard PIERRE**



LANESTER

Myrienne COCHÉ | **Alain CARIS**



 Élus de la majorité départementale
 Élus de l'opposition départementale





LA COMMISSION PERMANENTE

Le Président : David LAPPARTIENT

12 VICE-PRÉSIDENTS

1^{ère} vice-présidente : Karine BELLEC

Personnes en situation de handicap

2^{ème} vice-président : Ronan LOAS

Culture, enseignement supérieur et recherche

3^{ème} vice-présidente : Gaëlle FAVENNEC

Insertion, emploi

4^{ème} vice-président : Gérard PIERRE

Routes, mobilités douces, mer, littoral et îles

5^{ème} vice-présidente : Marie-Jo LE BRETON

Sport et vie associative

6^{ème} vice-président : Dominique LE NINIVEN

Enfance et famille

7^{ème} vice-présidente : Marie-Christine LE QUER

Agriculture, pêche, environnement et politique de l'eau

8^{ème} vice-président : Fabrice ROBELET

Personnes âgées

9^{ème} vice-présidente : Soizic PERRAULT

Tourisme, habitat et logement

10^{ème} vice-président : Benoît QUÉRO

Action en faveur des collectivités territoriales

11^{ème} vice-présidente : Christine PENHOÛËT

Éducation et jeunesse

12^{ème} vice-président : Gilles DUFEIGNEUX

Attractivité et grands événements

AUTRES MEMBRES

Françoise BALLESTER / Nicolas JAGOUDET
Dominique LE MEUR / Denis BERTHOLOM
Rozenn GUÉGAN / Alain GUIHARD / Myrienne COCHÉ
Boris LEMAIRE / Catherine QUÉRIC / Mathieu GLAZ

LES COMMISSIONS

7 commissions thématiques

1^{ère} COMMISSION :

Finances, ressources humaines

Présidente : Muriel JOURDA

Membres : Denis BERTHOLOM (Secrétaire)

Mohamed AZGAG / Gilles DUFEIGNEUX

Mathieu GLAZ

2^{ème} COMMISSION :

Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées

Présidente : Marie Odile JARLIGANT

Membres : Michel JALU (Secrétaire)

Karine BELLEC / Rozenn GUÉGAN / Fabrice ROBELET

Myrienne COCHÉ / Marie LE BOTERFF

3^{ème} COMMISSION :

Insertion, famille, enfance et action sociale

Présidente : Sophie LEBRETON

Membres : Hania RENAUDIE (Secrétaire)

Gaëlle FAVENNEC / Dominique LE NINIVEN

Marianne ROUSSET / Catherine QUÉRIC

4^{ème} COMMISSION :

Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme

Président : Pierre GUÉGAN

Membres : Stéphane HAMON (Secrétaire)

Nicolas JAGOUDET / Soizic PERRAULT / Benoit QUÉRO

Rozenn MÉTAYER

5^{ème} COMMISSION :

Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau

Président : Stéphane LOHÉZIC

Membres : Dominique GUÉGAN (Secrétaire)

Alain GUIHARD / Marie-Christine LE QUER

Damien GIRARD

6^{ème} COMMISSION :

Éducation, culture, sport et vie associative

Présidente : Marie-Hélène HERRY

Membres : Dominique LE MEUR (Secrétaire)

Françoise BALLESTER / Marie-Jo LE BRETON

Ronan LOAS / Christine PENHOÛËT / Alain CARIS

7^{ème} COMMISSION :

Infrastructures routières, mobilités douces et ports

Président : Thierry POULAIN

Membres : Anne JÉHANNO (Secrétaire)

Gwenn LE NAY / Gérard PIERRE / Boris LEMAIRE

LES GRANDES COMPÉTENCES

Le Conseil départemental, au-delà de ses missions d'action publique et politique, assure également la gestion d'un ensemble de services publics départementaux. Il vous accompagne dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, que ce soit directement ou indirectement, en matière d'enfance, de scolarité, ainsi que dans les loisirs, la culture, la santé, ou même la protection de l'environnement.

Parmi ses grandes compétences, on retrouve :



LA COHÉSION SOCIALE

En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département du Morbihan soutient et accompagne les familles, en particulier les enfants, ainsi que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et celles rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et sociale.



LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Département joue un rôle central dans l'aménagement et la protection du territoire morbihannais. Le Département protège ses habitants, notamment avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, et il soutient un développement équilibré du territoire.



L'ÉDUCATION

Avec plus de 36 000 collégiens en Morbihan, le Département contribue financièrement au fonctionnement et à l'équipement des 87 collèges publics et privés de son territoire.

Il accompagne les jeunes dans la réalisation de leurs projets éducatifs. Le Département assure un financement important pour l'équipement numérique et les sections sportives au sein des collèges.



L'AMÉNAGEMENT & L'ENVIRONNEMENT

Le Département poursuit l'aménagement et la sécurisation des 4100 km composant le réseau routier départemental, tout en encourageant les mobilités douces. Il encourage la pratique du vélo grâce à la création de plus de 250 km de pistes sécurisées supplémentaires sur le territoire morbihannais.

Le Département possède plus de 3 300 hectares d'espaces naturels sensibles (ENS), répartis sur 103 sites, incluant dunes, marais, et forêts, et il œuvre à leur protection, gestion, et sensibilisation à la biodiversité.



© Adobe Stock



© Rota Emmanuelle



© CD56



© CD56



LES PERSONNES ÂGÉES & PERSONNES HANDICAPÉES

Le Département consacre plus de 65 % de son budget de fonctionnement aux solidarités et à l'action sociale, dont plus de 50 % en faveur des personnes âgées et handicapées.

NOS COMPÉTENCES

- Verser des prestations individuelles (APA*, ASH*, PCH*...)
- Autoriser et financer la construction des établissements et structures spécialisés
- Garantir l'autonomie des personnes et préserver le lien social
- Coordonner l'action sociale et médico-sociale des différents acteurs



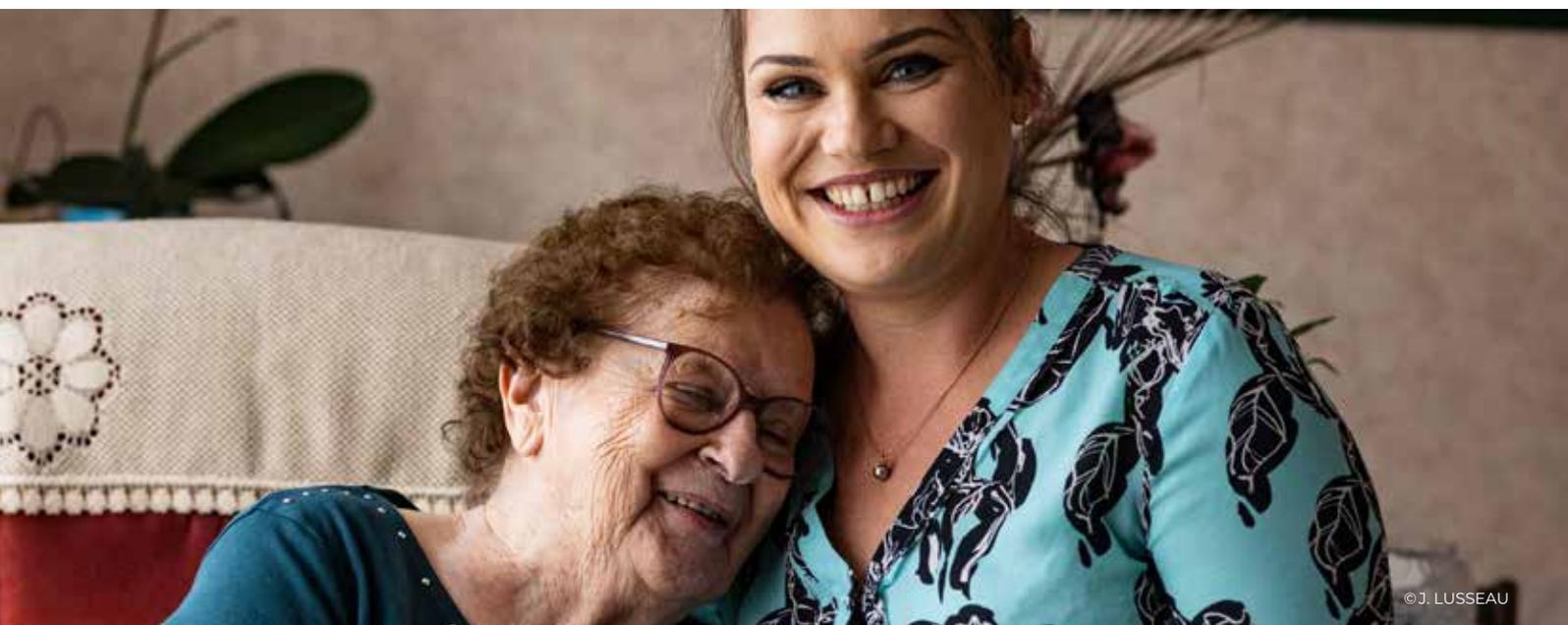
Vivre à domicile

- Autoriser et financer la construction des établissements et structures spécialisés
- Soutien financier aux services d'aide d'accompagnement et d'accueil à domicile (aide- ménagère, portage de repas, service d'accompagnement à la vie sociale...)
- Versement de l'APA, de la PCH et de l'ASH en fonction des ressources et des besoins évalués
- Encadrement de l'accueil familial (solution intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement)



Vivre en établissement

- Création et restructuration des établissements spécialisés (EHPAD, foyers d'accueil...) et fixation de leurs tarifs
- Versement de l'APA, de la PCH et de l'ASH en fonction des ressources



© J. LUSSEAU



Proximité

Lieux d'accueil pour orienter et accompagner les personnes et leurs familles dans leurs démarches :

Maison Départementale de l'Autonomie

5 Espaces Autonomie Santé

- VANNES - AURAY
- PLOËRMEL - MALESTROIT
- PONTIVY
- LORIENT
- REDON (pour 11 communes morbihannaises)



Démarches en ligne

Plus besoin de se déplacer, le Département du Morbihan propose des services en ligne pour l'APA, la MDPH et le transport des élèves en situation de handicap.



Ty-chèques

Avec le CESU préfinancé, soutien à l'emploi de professionnels à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.



Domiciles partagés

Financement de domiciles partagés destinés aux personnes âgées présentant des signes de désorientation.



aidants.morbihan.fr

Un site unique au service des personnes âgées, en situation de handicap et de leurs aidants proches pour trouver toutes les informations utiles pour mieux vivre et accompagner la perte d'autonomie.



Lien social

Soutien des acteurs du lien social (clubs de retraités, groupements d'entraide mutuelle...).



Dossier unique

Pré-inscription via un dossier unique aux établissements d'accueil pour les personnes âgées.



© Adobe Stock

GLOSSAIRE*

APA : Allocation personnalisée d'autonomie.

Destinée aux personnes de plus de 60 ans vivant à domicile ou en logement collectif et faisant face à la perte de capacité.

PCH : Prestation de compensation du handicap.

Permettant la prise en charge de certaines dépenses liées au handicap.

ASH : Aide sociale à l'hébergement.

Permettant de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne de plus de 65 ans en accueil familial ou en établissement.

L'ASH EST UNE AVANCE DU DÉPARTEMENT POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DES BÉNÉFICIAIRES

Elle prend le relais quand les revenus de la personne hébergée sont insuffisants pour couvrir ses frais d'hébergement et que sa famille ne peut y subvenir. Lorsque les biens du bénéficiaire font l'objet d'un héritage ou d'une donation, l'ASH peut être remboursée au Département.





L'ENFANCE & LA FAMILLE

Le Département pilote la politique départementale de protection de l'enfance et de protection maternelle et infantile pour assurer aux mineurs un développement serein et accompagner les parents dans la prise en charge de leurs enfants.

EN
BREF

NOS COMPÉTENCES



Protection maternelle et infantile (PMI)

Accompagner les futurs parents qui le souhaitent durant la grossesse et les premiers jours de vie de l'enfant et jusqu'à 6 ans.

Protéger la santé des futurs parents et des enfants jusqu'à 6 ans : consultation dans les CMS ou accompagnement à domicile, dépistage des troubles du jeune enfant (bilans de santé à l'école maternelle) et soutien à la prise en charge du handicap chez le jeune enfant.

Coordonner le mode d'accueil de l'enfant : formation et délivrance des agréments des assistants maternels et familiaux, soutien technique et financier pour l'ouverture des lieux d'accueil collectif, contrôle et surveillance des établissements d'accueil du jeune enfant.

Aide sociale à l'enfance (ASE)

Prévenir la maltraitance des mineurs : recueil des informations préoccupantes, suivi des enfants en situation de risque de danger, soutien et accompagnement des familles en difficulté dans l'éducation de leur enfant.

Lutter contre la maltraitance : prise en charge des mineurs en situation de danger dans le cadre familial (actions éducatives à domicile, placement provisoire en famille d'accueil ou en établissement, accueil d'urgence au centre départemental de l'enfance, prise en charge des pupilles de l'État).

Accompagner les postulants à l'adoption : délivrance des agréments et suivi des démarches pour l'adoption nationale.

Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

Analyser et évaluer les risques de danger sur les enfants, proposer toute mesure utile de protection. Un numéro national : **119**

Adresse mail : infos.preoccupantes@morbihan.fr

Assistants familiaux

Assurer une prise en charge quotidienne de l'enfance maltraitée ou en danger avec près de 500 assistants familiaux employés par le Département.

Accueil collectif du jeune enfant

Proposer des solutions d'accueil de garde.

Soutenir la création de Maisons d'assistants maternels (MAM).

Trouver des alternatives pour les enfants en milieu rural.

Mineurs non accompagnés

Accueillir et accompagner les mineurs isolés étrangers dans leur insertion sociale.

GLOSSAIRE

PMI :

Protection maternelle et infantile
Les professionnels de la PMI (infirmières puéricultrices, médecins, sages-femmes, psychologues...) sont à la disposition des parents dans les Centres médico-sociaux (CMS) répartis sur tout le département. Ils assurent le suivi médico-social des enfants de la naissance à 6 ans.

ASE :

Aide sociale à l'enfance
Le Département est chargé d'apporter un soutien social, éducatif, psychologique et matériel aux enfants et aux familles lorsque l'équilibre familial est menacé et risque de mettre les enfants en danger.

Les + du
MORBIHAN

Chef de file de l'action sociale, le Département est responsable de l'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne. Il est également en charge du rSa (revenu de solidarité active) ainsi que globalement de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.

EN BREF

© Adobe Stock

NOS COMPÉTENCES

Accompagnement

Organiser l'accompagnement social et socio-professionnel de tous les Morbihanais rencontrant des difficultés pour les aider à améliorer leur situation (difficultés familiales, accès à l'emploi, au logement, à la santé, ...).

Actions collectives et actions d'insertion

Le Département finance des actions pour favoriser l'insertion et lutter contre la pauvreté. Il gère, en plus de ses fonds propres, des crédits européens (FSE) pour soutenir des porteurs de projet sur son territoire (actions en faveur de la mobilité, chantiers d'insertion, ...).

rSa

Financer et organiser l'accès au rSa, en lien avec la Caf, la MSA, et organiser l'accompagnement des allocataires en lien avec le service public de l'emploi. Le rSa est un revenu temporaire pour les personnes sans ressources, calculé en fonction de la composition familiale. Son versement est conditionné à des efforts d'insertion.

Le primo accueil

Un accueil personnalisé pour permettre l'accès à ses droits et découvrir les possibilités d'accompagnement offertes.

Proximité

40 lieux d'accueil répartis sur le territoire morbihannais pour permettre aux personnes concernées d'entrer facilement en contact avec un assistant de service social, un conseiller en insertion ou une conseillère en économie sociale et familiale.

Participation

Des possibilités offertes aux personnes concernées de donner un avis sur les dispositifs, de participer à la mise en place d'actions collectives et de s'associer aux décisions dans différentes instances (Conseil consultatif, équipes consultatives, rSa, ...).

Accompagnement global

Un accompagnement réalisé conjointement par le Département et France Travail pour résoudre simultanément des difficultés sociales (désendettement, logement, ...) et aider à l'accès à l'emploi.

Sur-mesure

Proposition d'outils adaptés pour faciliter l'insertion : bilans de compétence, chantiers d'insertion, accès à la mobilité.

Bien vivre chez soi

Lutte contre l'habitat indigne, solutions pour sortir de l'impayé, accompagnement gratuit et aides aux travaux. Dispositif Morbihan Solidarité Énergie.





EN
BREF

Le Département joue un rôle essentiel en matière de solidarité territoriale, en soutenant les 249 communes morbihannaises et leurs intercommunalités. Depuis 2021, plus de 4 000 dossiers ont été accompagnés.

NOS COMPÉTENCES

Investissement des territoires

Rénovation des centres-bourgs, places, voiries...

Animation territoriale

Soutien aux manifestations locales, aux événements sportifs et culturels, subventions aux comités départementaux, clubs et associations.

Habitat

Aides à l'accès au logement : financement de la construction du locatif social, soutien à l'accession sociale à la propriété.

Aides au maintien dans le logement : fonds de secours énergie, eau, loyers.

Prévention et sécurité

Protection contre les incendies, secours aux personnes, lutte contre les risques et catastrophes à travers le Service Départemental d'Incendie et de Secours 56.

Contrôle sanitaire (santé animale, agroalimentaire, hydrologie et environnement) via le laboratoire GIP Inovalys.

Tourisme

Promotion et communication touristique départementale avec le Comité Départemental du Tourisme / Morbihan tourisme.

Aménagement et exploitation de 31 ports de plaisance départementaux, notamment par la Compagnie des Ports du Morbihan.

Soutien au dossier d'inscription des sites mégalithiques au Patrimoine mondial UNESCO avec l'association Paysages de Mégalithes de Carnac et du sud Morbihan.

Environnement

Soutien financier et appui technique aux projets dans le domaine de l'eau (qualité des milieux aquatiques, alimentation en eau potable, assainissement).

Aménagement et protection des Espaces Naturels Sensibles, développement des activités de pleine nature et itinéraires de randonnée.

Soutien à l'aménagement foncier et au programme d'amélioration des forêts et boisements.

Aménagement numérique

Participation au déploiement du Haut Débit, du Très Haut Débit et de la fibre optique sur le territoire.



Les + du
MORBIHAN

Les contrats de territoire

Si le Morbihan connaît un développement global, certains territoires connaissent parfois une situation plus difficile du fait de leurs spécificités géographiques, c'est le cas notamment des communautés de communes de Belle-Île-en-Mer et de Roi Morvan Communauté. C'est pourquoi un accompagnement renforcé du Département a été actionné avec la mise en œuvre d'un "contrat de territoire", véritable atout pour le développement équilibré du Morbihan tout entier.

Le Département est propriétaire des collèges publics et responsable de leur construction, rénovation, modernisation, réparation. 330 agents départementaux assurent l'accueil, l'entretien général, la restauration et l'hébergement.

Le Conseil départemental participe aux travaux dans les collèges privés (subventions d'investissement, garanties d'emprunt...). Il participe financièrement au fonctionnement et à l'équipement des collèges publics et privés (mobilier, électricité, accès aux équipements sportifs...).



© CD56

NOS COMPÉTENCES

Une collectivité compétente pour chaque degré d'enseignement

École > MAIRIE | **Collège** > DÉPARTEMENT | **Lycée** > RÉGION

L'État est responsable des enseignements et de la pédagogie

Équipement numérique

Financer le matériel informatique et le raccordement Haut Débit
Prêter aux établissements du matériel innovant via la " Ticothèque " (lunettes et imprimantes 3D, drones, tablettes...).

Coups de pouce

Aider les jeunes à concrétiser leurs projets : aide BAFA (17 à moins de 26 ans), aides aux séjours à l'étranger Campus et Collège Trotter 56.

Dotations pour les projets éducatifs

Soutenir plus de 700 projets éducatifs des équipes pédagogiques (déplacement vers des sites culturels, activités...).

Rest'o collège 56

Alléger la facture de cantine et d'internat des familles (sous conditions de ressources).

Projets pédagogiques

Proposer des projets pédagogiques en lien avec les acteurs du territoire sur les thèmes du développement durable, de la citoyenneté, du patrimoine, de la culture et du monde économique. Près de 4 000 interventions par an.

Sport scolaire

Accompagner une cinquantaine de sections sportives (basket, voile, athlétisme, foot...) dans les établissements publics et privés, mais aussi les fédérations sportives scolaires (l'USEP, l'UNSS et l'UGSEL).

Transport adapté

Transporter les élèves handicapés chaque jour (environ 500 élèves).



87 COLLÈGES

- 42 PUBLICS
- 45 PRIVÉS
- dont 1 Diwan

36 088 COLLÉGIENS

- 17 252 en établissements publics
- 18 836 en établissements privés



© I. GUEGAN

LA CULTURE & LE PATRIMOINE

NOS COMPÉTENCES

Les archives départementales

Collecter, classer, conserver et communiquer

10 siècles d'Histoire du Morbihan à travers les archives papier, sonores et iconographiques des administrations publiques, mais aussi d'archives privées.

La lecture publique

Fournir des ouvrages, CD, DVD, aux 240 médiathèques du Morbihan

Compléter et enrichir leurs collections

Former et conseiller les professionnels des bibliothèques

Développer l'usage du numérique et de nouveaux services

Les enseignements artistiques

Développer et encourager la création et la diffusion de toutes les formes d'expression artistique (musique, danse, théâtre, arts de la rue, audiovisuel, arts plastiques...).

Soutenir les écoles d'enseignement artistique

Accompagner les projets d'éducation artistique et culturelle



SAUVEGARDE ET ANIMATION DU PATRIMOINE

Restaurer, conserver, protéger, valoriser

Les propriétés départementales

Cairn de Gavrinis - Larmor-Baden

Site mégalithique de plus de 6 000 ans, célèbre pour la richesse de ses ornements.

Cairn de Petit Mont - Arzon

Site mégalithique ayant servi successivement de tombeau, de sanctuaire et de bunker.

Domaine de Kerguéhennec - Bignan

Château du XVIII^e siècle, centre d'art contemporain et parc de sculptures.

Domaine de Suscinio - Sarzeau

Château médiéval des ducs de Bretagne, au cœur d'un environnement naturel remarquable.



Rechercher, découvrir et comprendre

Réaliser des chantiers de fouilles archéologiques pour enrichir les connaissances autour des sites historiques.



Encourager l'ouverture des collégiens morbihannais

Proposer à tous les collèges publics et privés des projets pédagogiques autour du spectacle vivant, de l'art, de la photographie, du cinéma, du patrimoine...

Offrir à tous les collégiens une sélection de rendez-vous artistiques avec " la saison des collégiens ".

Faire vivre les cultures bretonne et galèse

Soutenir l'apprentissage des langues de Bretagne.

Encourager la création et la diffusion des pratiques artistiques (danse, chant et musique).

Soutenir les projets et animer le territoire

Favoriser les manifestations et événements culturels (festivals, spectacles, expositions...).

Accompagner les collectivités et les associations qui développent des projets culturels.

Le réseau routier départemental, fort de près de 4100 km et de 1400 ouvrages d'art, joue un rôle essentiel dans la mobilité quotidienne des Morbihannais et des Morbihannaises.

Face à une croissance démographique estimée à 70 000 habitants supplémentaires d'ici 2050, ce réseau doit répondre aux enjeux de saturation et aux défis environnementaux. Dans cette perspective, le premier schéma départemental des mobilités a été adopté en juin 2023, avec pour ambition d'encourager des solutions de transport plus douces et durables sur le sol morbihannais.



NOS COMPÉTENCES

Renforcer les investissements routiers

Le Département poursuit la modernisation et sécurisation des axes routiers majeurs. En 2023, le contournement de Locminé (RD767) était inauguré, un chantier ambitieux dont le coût s'élevait à 60 millions d'euros pour le Département, qui s'inscrit dans le cadre du projet Triskell. Ce dernier vise à créer un axe routier Nord-Sud à 2x2 voies, afin de renforcer les connexions entre plusieurs grandes villes dans le Morbihan, telles que Vannes, Pontivy, et Lorient.

Conforter la gestion durable du patrimoine routier

Indispensable pour les transports publics, de secours et domicile-travail, la route nécessite un entretien constant (fossés, élagage, déneigement). Le Département introduit également des techniques de rénovation plus écologiques, contribuant à la durabilité des routes.

Accompagner les territoires autour des mobilités

Le Département poursuit une démarche concertée avec les acteurs locaux pour un aménagement du territoire intégré, visant à minimiser l'emprise foncière et les émissions carbone. Les communes et les EPCI peuvent bénéficier d'une subvention pour réaliser des infrastructures de mobilité douce, grâce au dispositif départemental dédié.

Poursuivre l'aménagement numérique

Le Département participe activement au projet "Bretagne Très Haut Débit" aux côtés de la Région, pour une participation à hauteur de 42 millions d'euros. Près de 68 % des foyers et entreprises morbihannaises ont déjà accès aux offres Très Haut Débit en 2024.

Favoriser la pratique cyclable

Pour encourager le cyclisme au quotidien, le Département s'engage à créer **500 km de pistes cyclables** supplémentaires d'ici 2033 dans le Morbihan.

Investir pour les ports du Morbihan

Responsable de 31 ports de plaisance sur son territoire, via la Compagnie des ports du Morbihan (CPM), le Département lui confie l'aménagement et l'exploitation.





L'ENVIRONNEMENT & L'AMÉNAGEMENT

EN
BREF

© Auteurs de vues

Le Département s'engage activement en faveur de l'environnement. Il assure la gestion des 103 sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur son territoire, et sensibilise à la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, il développe également des sentiers de randonnées, dont celui du littoral. Le Département s'engage pour une meilleure gestion de l'eau et finance la rénovation des réseaux d'eaux.

NOS COMPÉTENCES



Préserver la biodiversité

Le Département assure la protection, la gestion et la restauration des Espaces Naturels Sensibles pour préserver son patrimoine naturel. Pour cela, il a adopté un schéma départemental des ENS et de la biodiversité, qui prévoit la création de 20 nouveaux sites ENS d'ici 2035.



L'eau et les milieux aquatiques

Le Département collabore activement avec les opérateurs locaux pour l'assainissement des eaux, la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions. Grâce à un fonds d'intervention eau et assainissement, le Département soutient financièrement, sous forme de subventions, les maîtres d'ouvrages dans la modernisation de leurs systèmes d'assainissement.



Les randonnées

Le Département veille à ce que les conditions de randonnée soient optimales en s'appuyant sur le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Depuis 2022, le budget annuel pour les investissements randonnées a doublé, avec plus de 2 millions d'euros attribués pour la création et la gestion des itinéraires de randonnées.



L'aménagement foncier rural

Le Département prend en charge, finance et coordonne les études et procédures nécessaires aux aménagements fonciers ruraux, tout en apportant un soutien financier aux communes pour les travaux connexes qu'elles réalisent.

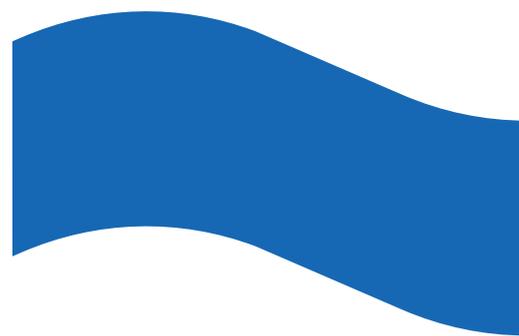
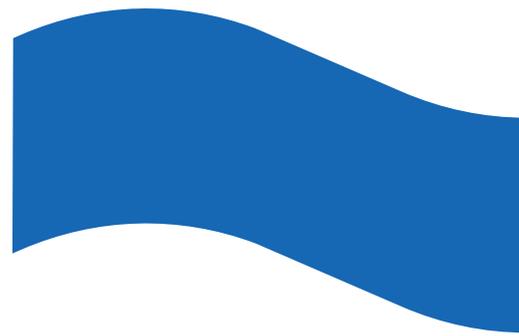
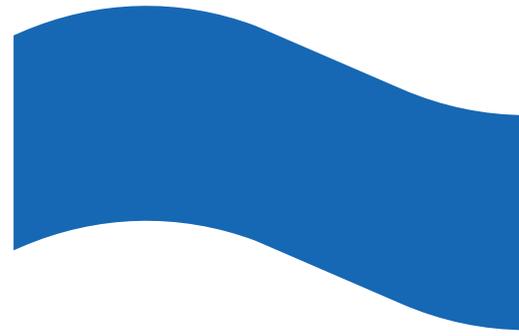
Les + du
MORBIHAN

Le Conseil Scientifique de l'environnement du Morbihan (CSEM)

Composé de 6 scientifiques experts et 1 personne représentant le Conseil départemental, le CSEM réalise des études, apporte des conseils, accompagne les décisions des élus et facilite l'accès à l'information environnementale.

Morbihan Grandeur Nature

Pour sensibiliser le public et permettre à tous de découvrir des milieux naturels et des espèces remarquables, le Département propose à travers son programme d'animation "Morbihan Grandeur Nature" près de 150 animations découverte par an.





Hôtel du Département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00

Retrouvez plus
d'informations sur
morbihan.fr

